Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Avec l’arrivée de la température froide, nous assistons à une augmentation du volume de chauffage au bois et d’appoint dans plusieurs résidences de notre belle municipalité.

Tout d’abord, nous aimerions vous rappeler l’importance des avertisseurs de fumée fonctionnels, des avertisseurs de monoxyde de Carbone et d’établir un plan d’évacuation avec les occupants de votre habitation.

Voici quelques rappels concernant la prévention incendie;

* Faites ramoner votre cheminée au moins 1 fois par année, idéalement au printemps.
* Changez vos piles dans vos différents avertisseurs (fumée et monoxyde) au moins 2 fois par année (suivez les changements d’heures du printemps et de l’automne)
* Préparez un plan d’évacuation, ciblez un point de rencontre aux membres de votre famille, et surtout, pratiquez-le !

À titre informatif, voici quelques détails pertinents sur la créosote et l’importance du ramonage ;

**Bien brûler pour limiter les dépôts de créosote**

* Utilisez du bois de qualité et sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
* Brûlez du bois fendu en bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote.
* Faites brûler peu de bûches à la fois.
* Faites entrer assez d’air dans l’appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.

***La créosote est un dépôt formé par la fumée. Elle s’agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un bon ramonage peut l’éliminer.***

**Le ramonage pour éliminer la créosote**

* Faites ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil; sinon, au moins une fois par an, préférablement au printemps, car les dépôts de créosote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l’été, entraînent la corrosion des pièces d’acier et augmentent la formation de bouchons de créosote.
* À l’automne, examinez votre cheminée, à l’aide d’un petit miroir, afin de vous assurer qu’aucun débris n’est venu l’obstruer pendant l’été (nid d’oiseau, pièce détachée, etc.).
* Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote. Toute la maison pourrait y passer.
* Ne vous fiez pas aux bûches ou aux additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d’éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %. .

Voici un lien utile pour obtenir plus d’informations au sujet de la prévention des incendies ;<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie.html>

Prenez-note que l’équipe du service incendie de Saint-Aimé-des-Lacs se fera un plaisir de répondre à vos questions.

**Un message de votre service incendie**

**et de votre conseil municipal**